



Cour d'appel ou juge d'execution des peines

Par **philopat**, le **25/01/2011** à **11:15**

Bonjour,

mon proprietaire menace de m'expulser assez rapidement,m'ayant donner congé pour vente depuis 2 ans,devant le tribunal d'instance le juge a refuser les delais ,le congé pour vente etant tout a fait valable,il me reste 2 solutions a savoir faire appel tout en sachant que j'ai de grandes chances d'etre débouté,et d'avoir des frais mais que la procedure est plus longue avant une eventuelle expulsion,sachant que j'ai 2 enfants a charge et ma femme adulte handicapée et un avis favorable de logement d'alo,ou bien le juge d'execution des peines pour demander de nouveaux delais.maquestion est simple laquelle des 2solutions est la meilleure car je ne sais plus trop quoi faire,ma premier option etant de faire appel mais l'on me dit de faire attention a l'appel abusif et aux frais engendrés.merci de votre reponse,cordialement.